

Table des matières

I	Introduction
II	Engagement envers la communauté
III	Normes et critères
IV	Curriculum obligatoire pour l'agrément
V	Description du curriculum obligatoire
VI	Compétences requises
VII	Formulaire de directives pour faire demande
VIII	Code personnel et normes de déontologie
IX	Consentement à la divulgation de renseignements
X	Qualités professionnelles du superviseur
XI	Formulaire d'évaluation par le superviseur
XII	Formulaire d'évaluation par un collègue
XIII	Formulaire d'auto-évaluation
XIV	Éducation approuvée
XV	Expérience supervisée
XVI	Exigences pour le renouvellement de l'agrément
XVII	Demande de renouvellement de l'agrément

I INTRODUCTION

L'impact du jeu compulsif sur les personnes, les familles et la société a incité beaucoup de conseillers à s'instruire et à aider les personnes et les familles qui cherchent de l'aide pour se rétablir.

Ces professionnels compétents savent que le jeu compulsif a des conséquences sur de nombreuses facettes du monde d'un joueur, y compris la santé physique et mentale, la santé de la famille et des amis, le travail et les finances.

Le but de l'agrément est de donner l'occasion à tous les travailleurs compétents dans le domaine du jeu compulsif et des domaines connexes d'être agréés à titre de conseillers canadiens en matière de jeu compulsif. Ce processus d'agrément permettra d'évaluer les aptitudes, les connaissances, l'expérience et les capacités qui sont requises pour être compétent dans ce domaine.

Qui peut demander l'agrément?

Tout résident du Canada peut demander l'agrément au titre de conseiller canadien en matière de jeu compulsif. Toutefois, il doit satisfaire aux critères établis par l'organisme d'agrément.

Ce processus d'agrément offre l'occasion au demandeur de prouver qu'il a les aptitudes, les connaissances et les compétences requises d'un conseiller en matière de jeu compulsif.

II ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

L'organisme d'agrément s'engage à s'assurer que les personnes qui cherchent de l'aide relativement à des problèmes de jeu compulsif ont accès à des professionnels qui ont acquis des connaissances, des aptitudes et des compétences spécialisées dans le domaine du jeu compulsif et qui souscrivent à des normes de déontologie élevées.

III NORMES ET CRITÈRES

Les demandeurs peuvent obtenir l'agrément s'ils satisfont aux exigences suivantes :

1. Un demandeur doit avoir accumulé un total de 3500 heures de counseling* dans les 5 années précédant la demande.
 - 1500 heures de contact direct avec le client, sous supervision
 - 2000 heures de travail à des fins thérapeutiques dans le domaine du service social qui comprend la santé mentale ou la toxicomanie, comprenant, sans s'y limiter, la gestion de cas, le maintien des dossiers, les séances d'éducation et les loisirs thérapeutiques.

* comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

2. Un demandeur doit avoir un minimum de 800 heures supervisées évaluées* en counseling auprès de joueurs compulsifs et des partenaires* dans les 5 années précédant la demande.
 - 500 heures doivent être des services directs
 - 300 heures peuvent être des services indirects

* comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

3. Un demandeur doit compléter 100 heures d'éducation approuvée propre au jeu compulsif, telle qu'elle est décrite dans le curriculum obligatoire. Celles-ci doivent être complétées dans les 6 années* précédant la date de la demande. Les heures approuvées doivent être vérifiées. Le conseil d'agrément acceptera une heure de formation au sein d'un cours postsecondaire approuvé comme étant une heure d'éducation approuvée propre au jeu compulsif, pourvu que la formation satisfasse aux exigences du curriculum obligatoire en ce qui a trait au contenu et à la durée.

4. Un demandeur sera tenu de se conformer au code de déontologie du Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif.

5. Les conseillers doivent renouveler leur agrément aux deux ans et présenter une preuve de 32 heures de perfectionnement professionnel approuvé. Toutes les heures doivent être validées.
 - 18 heures doivent être propres au jeu compulsif (p. ex., conférences, ateliers ou séminaires).

- 14 heures doivent être de l'éducation liée au jeu compulsif (p. ex., toxicomanie, counseling de courte durée).

IV CURRICULUM OBLIGATOIRE POUR OBTENTION DE L'AGRÉMENT

1)	Connaissances de base	12 heures
2)	Dépistage / évaluation	6 heures
3)	Planification de traitement et gestion de cas	12 heures
4)	Aptitudes au counseling individuel	12 heures
5)	Aptitudes au counseling de groupe	12 heures
6)	Traitement familial	12 heures
7)	Troubles psychiatriques concomitants et autres troubles de Toxicomanie	12 heures
8)	Aptitudes aux finances et à l'établissement d'un budget	06 heures
9)	Questions d'ordre juridique	06 heures
10)	Questions culturelles et population particulière	06 heures
11)	Fondement moral du counseling	04 heures
	Total des heures	100 heures

V DESCRIPTION DU CURRICULUM OBLIGATOIRE

(Le contenu ci-dessous doit être propre au jeu compulsif.)

- 1) CONNAISSANCE DE BASE 12 heures
La personne doit avoir une compréhension de l'historique du jeu compulsif, des différents types de jeu et des probabilités de gagner, des définitions et de la terminologie pertinentes, des valeurs et des croyances du conseiller, ainsi qu'une connaissance de la documentation propre au domaine.
- 2) DÉPISTAGE, ÉVALUATION ET ENVOI EN CONSULTATION 6 heures
La personne doit avoir une connaissance des outils de dépistage et d'évaluation et une compréhension des modalités et des philosophies de traitement pour garantir la prestation de services convenables afin de satisfaire aux besoins du client.
- 3) PLANIFICATION DE TRAITEMENT ET GESTION DE CAS 12 heures
La personne doit avoir des connaissances dans l'élaboration de plans de traitement individualisés, l'établissement de buts, l'envoi vers d'autres professionnels, la résolution de problèmes et la gestion du traitement et des services.
- 4) COUNSELING INDIVIDUEL 12 heures
La personne doit avoir recours à des techniques de counseling efficaces afin d'établir une relation thérapeutique avec le client.
- 5) COUNSELING DE GROUPE 12 heures
La personne doit avoir recours à des techniques de counseling favorisant une relation thérapeutique dans une situation de groupe pour faciliter les aptitudes à la vie quotidienne, les capacités de résolution de problèmes, ainsi que des techniques et des connaissances relatives aux dynamiques de groupe.
- 6) TRAITEMENT FAMILIAL 12 heures
La personne doit avoir une connaissance des effets sur la famille, des dynamiques de la famille, des interventions convenables et des techniques de counseling.
- 7) TROUBLES CONCOMITANTS ET AUTRES TROUBLES DE TOXICOMANIE 12 heures
La personne doit avoir une connaissance des signes et des symptômes d'autres troubles comme les problèmes alimentaires ou les problèmes reliés à l'usage de substances psychoactives comme l'alcool ou les drogues. La personne doit

connaître les signes et les symptômes des troubles psychiatriques qui peuvent co-exister avec un problème de jeu compulsif ou le masquer.

- 8) APTITUDES AUX FINANCES ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN BUDGET 6 heures
La personne doit connaître de bonnes stratégies et interventions pour la résolution de problèmes, afin de compléter le plan de traitement et les implications financières pour la famille.
- 9) QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE 6 heures
La personne doit avoir une connaissance de base des questions d'ordre juridique en lien avec le jeu compulsif et une connaissance des aspects de la déontologie.
- 10) QUESTIONS CULTURELLES ET POPULATION PARTICULIÈRE 6 heures
La personne doit avoir une connaissance des valeurs et des attitudes culturelles par rapport au jeu, au jeu compulsif, aux finances ou aux préoccupations et connaissances spirituelles en ce qui a trait aux populations à risques élevés.
- 11) FONDEMENT MORAL DU COUNSELING 4 heures
La personne doit avoir une connaissance et une compréhension du Code personnel et des normes déontologiques des conseillers en matière de jeu compulsif.

VI COMPÉTENCES REQUISES

1. Communication

Le conseiller en matière de jeu compulsif devra être en mesure de communiquer dans diverses situations pour s'assurer que les besoins des joueurs compulsifs, de leur famille et de leur partenaire sont satisfaits et que l'on assure une continuité des services par une collaboration avec d'autres dispensateurs de soins des différents milieux de santé. Les demandeurs devront montrer qu'ils ont les compétences suivantes :

- a) Parler, lire et écrire correctement pour établir la communication en tout temps et pour maintenir des dossiers et rédiger des rapports.
- b) Se conformer aux règles de compétence et au caractère confidentiel.

2. Connaissance du jeu, du jeu compulsif, du jeu pathologique, du traitement et du rétablissement

- a) Historique et conséquences sociales du jeu au Canada, ainsi que la documentation pertinente dans ce domaine.
- b) Connaissance de l'historique et de la base théorique pour le traitement du jeu compulsif, ainsi qu'une familiarité avec les recherches récentes dans ce domaine.

- c) Effets du jeu compulsif sur le joueur, personnellement, socialement, financièrement et au cours du processus de rétablissement.
- d) Compréhension des autres genres de toxicomanie et connaissances approfondies de la toxicomanie, du traitement, de la rechute et du processus de rétablissement.
- e) Connaissance des valeurs socioculturelles et des systèmes d'attitude liés aux finances, au jeu compulsif et aux préoccupations spirituelles.
- f) Gestion efficace des soins médicaux, psychologiques, sociaux et spirituels du joueur compulsif, ainsi que du processus de rétablissement.
- g) Connaissance des valeurs socioculturelles et gestion efficace des soins médicaux, psychologiques, sociaux et spirituels de la famille du joueur compulsif.
- h) Connaissance des effets du jeu compulsif sur les préoccupations professionnelles et juridiques.

3. Évaluation

La personne doit être en mesure de garantir la disponibilité des services appropriés pour satisfaire aux besoins des clients, la capacité d'évaluer les besoins et le stage problématique du client en thérapie.

- a) Connaissance de la croissance et du développement humains.
- b) Connaissance des dynamiques et de l'interaction de la famille.
- c) Connaissance du jeu compulsif.
- d) Connaissance des signes et des symptômes de la consommation d'alcool et d'autres drogues, du mauvais traitement et de la toxicomanie.
- e) Capacités pour l'analyse
 1. méthodologie des antécédents de cas
 2. capacité de reconnaître les modalités de traitement
 3. évaluation des progrès du client
 4. établissement des buts, envoi vers un autre professionnel et résolution de problèmes

4. Planification du traitement

Le conseiller en matière de jeu compulsif devra être en mesure de faire participer activement les clients à l'élaboration du plan de traitement individualisé.

- a) Partager les renseignements, évaluer les résultats et échanger avec le client sur son problème de jeu.
- b) Renseigner les clients de leurs droits juridiques par rapport à leur acceptation de participer à un programme de traitement ou de rétablissement et à leur participation.
- c) Aider les clients à prendre les dispositions nécessaires pour payer le counseling ou le traitement lorsque nécessaire.
- d) Renseigner les clients de leurs droits et de leurs privilèges au sujet du caractère confidentiel.

5. Informations, orientations et références vers d'autres ressources

Les clients ont une multitude de besoins et de questions qui, parfois, exigent une approche multidisciplinaire. Il est important pour le conseiller de connaître les organismes appropriés et d'avoir recours à leurs services, par le biais d'une compréhension des modalités d'orientations et de références vers d'autres ressources spécialisées.

- a) Choisir les méthodes appropriées pour susciter la motivation des clients et mobiliser les ressources communautaires.
- b) Avoir une connaissance des sources d'envois en consultation qui conviennent le mieux aux besoins des clients.
- c) Avoir la capacité d'interpréter les sources d'envois en consultation et leurs fonctions auprès du client, par rapport à ses besoins.
- d) Avoir la capacité d'effectuer des suivis et d'intervenir pour s'assurer que les fournisseurs de services répondent bien aux besoins du client.
- e) Avoir la capacité d'évaluer les résultats de la stratégie de traitement et de déterminer le degré d'efficacité du traitement.

6. Counseling et traitement

Le conseiller en matière de jeu compulsif aura des connaissances et des compétences par rapport à diverses techniques de counseling. Les demandeurs devront être en mesure de démontrer des connaissances et des compétences dans l'utilisation de capacités de counseling et de traitement, y compris celles-ci :

- a) La capacité d'établir une relation thérapeutique véritable avec le client.
- b) La capacité d'utiliser des techniques de counseling pour éduquer, évoquer des sentiments, faciliter la compréhension de soi et motiver les clients.
- c) La connaissance et la capacité de trouver et d'élaborer des systèmes de soutien de base pour l'information (documentation, ressources de consultation, etc.).
- d) Des capacités dans les méthodes de counseling individuel et de groupe, y compris les techniques du travail auprès des partenaires et des familles.
- e) La capacité de coordonner le continuum de traitement et de services d'un client.
- f) La connaissance de divers processus de traitement ou d'intervention en milieu interne ou externe, la spécificité des différents milieux, leur philosophie, leurs méthodes et les modalités d'accès aux services.
- g) Comprendre les étapes, les traditions et la philosophie de Gamblers Anonymous (G.A.) et ses liens à divers traitements et divers groupes d'entraide, par exemple, A.A. et N.A. La participation aux rencontres de G.A. et de Gamanon est conseillée.
- h) La connaissance des processus de réadaptation à long terme, y compris la sensibilisation aux besoins de soins médicaux, aux crises post-traitements, aux rechutes et aux problèmes d'adaptation.

VII FORMULAIRE DES DIRECTIVES POUR LA DEMANDE

VEUILLEZ LIRE TOUTES LES DIRECTIVES AVANT DE CONTINUER.

- ÉTAPE 1 Lire le formulaire de demande ci-joint au complet.
- ÉTAPE 2 Remplir le formulaire de demande (page 11).
- ÉTAPE 3 Lire et signer le Formulaire du code personnel et des normes de déontologie (page 12) et le Formulaire de consentement à divulgation de renseignements (page 13).
- ÉTAPE 4 Demander que votre superviseur qualifié lise et remplisse le formulaire d'évaluation par le superviseur (pages 15, 16, 18, 19 et 20) et lui demander de le poster *directement* au Conseil d'agrément aux fins d'examen.
- ÉTAPE 5 Demander qu'un collègue remplisse le formulaire d'évaluation par un collègue (pages 21, 22, 24, 25 et 26) et lui demander de le poster *directement* au Conseil d'agrément aux fins d'examen.
- ÉTAPE 6 Remplir le formulaire d'auto-évaluation (pages 27, 28, 30, 31 et 32)
- ÉTAPE 7 Veuillez poster les renseignements suivants :
- a) Formulaire de demande (page 11)
 - b) Formulaire du Code personnel et des normes de déontologie (page 12)
 - c) Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements (page 13)
 - d) Formulaire d'auto-évaluation (pages 27, 28, 30, 31 et 32)
 - e) Éducation approuvée (page 32)
 - f) Formulaire d'expérience supervisée (page 33)
 - g) Frais initiaux de la demande (100 \$)
payable au : Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif

Notez bien : *Veillez allouer de 6 à 8 semaines pour le traitement de votre demande, afin que nous puissions en déterminer l'approbation ou le refus. Le conseil d'agrément se réserve le droit de demander aux demandeurs de passer un test écrit.*

Une fois que vous aurez reçu par écrit un avis d'approbation de l'agrément, vous serez tenus de payer les frais finaux de 200 \$. Quand vos frais pour l'agrément seront réglés, vous recevrez votre désignation et votre certificat de conseiller canadien en matière de jeu compulsif.

Tous les conseillers canadiens en matière de jeu compulsif doivent renouveler leur agrément aux deux (2) ans afin de maintenir leur désignation. Voir les pages 34 et 35 pour les exigences du renouvellement de l'agrément.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone (jour) _____

Travail actuel _____

Employeur _____

Détenez-vous actuellement une licence ou un certificat? Oui _____ Non _____

Si oui, veuillez dresser la liste de vos licences et de vos certificats. Indiquez le numéro et s'il s'agit d'une licence ou d'un certificat provincial ou national.

<u>License/certificat</u>	<u>Numéro</u>	<u>Provincial/national</u>
---------------------------	---------------	----------------------------

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Veillez retourner cette demande, accompagnée de toute documentation requise et de votre chèque de 100 \$ au :

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

VIII CODE PERSONNEL ET NORMES DE DÉONTOLOGIE

(À être signé par le demandeur et un témoin.)

1. Je soutiendrai tous les efforts en vue d'atteindre le but primaire du rétablissement pour le client et sa famille.
2. Je m'engagerai à fournir les soins de la plus haute qualité aux personnes qui demandent mes services professionnels.
3. Je montrerai un intérêt véritable envers le client et je me dévouerai aux meilleurs intérêts du client et de ses besoins.
4. Je maintiendrai en tout temps une relation objective, non exploitante et professionnelle avec le client.
5. Je serai en mesure de reconnaître quand il sera dans les meilleurs intérêts du client de lui donner son congé ou de l'envoyer en consultation vers un autre programme ou une autre personne.
6. Je me conformerai aux règlements en matière de confidentialité de tous les dossiers, de toute la documentation et de toute connaissance au sujet du client.
7. Je ne ferai aucune discrimination à l'endroit du client ou de mes collègues de travail, de quelque façon que ce soit.
8. Je maintiendrai un respect pour les politiques et les fonctions de gestion au sein des organismes et des institutions et je prendrai l'initiative pour améliorer ces politiques si je crois que c'est dans les meilleurs intérêts du client.
9. Je m'engagerai à évaluer mes propres forces, limites, préjugés et ma propre efficacité sur une base continue. Je m'évertuerai continuellement à mon auto-amélioration; je serai personnellement responsable de ma croissance professionnelle par le biais d'une éducation et d'une formation plus approfondies.
10. Je serai responsable de ma propre conduite dans toutes les facettes, y compris l'abus ou le mauvais usage du jeu, de l'alcool et des autres drogues.
11. J'éviterai de prétendre ou de laisser entendre que j'ai des capacités personnelles ou des qualités professionnelles qui vont au-delà de celles que j'ai réellement atteintes, en reconnaissant que les compétences acquises dans un domaine ou au cours d'une activité ne doivent pas être utilisées incorrectement dans le but d'afficher des compétences dans un autre domaine.

Nom du demandeur _____
(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou dactylographier.)

Signature du demandeur

Signature du témoin /superviseur

Date : _____

IX CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Je donne la permission au Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif de demander des renseignements auprès de mon employeur actuel et de mes employeurs précédents, et de tout établissement ou organisme auquel je suis ou j'ai été associé. Les renseignements peuvent être obtenus de toute personne (de mes associations susnommées), afin de déterminer mes compétences professionnelles et mon caractère moral.

Je consens à ce que le Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif consulte toute personne qui peut avoir des renseignements sur mes compétences et sur mon comportement moral.

Je consens à ce que le Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif vérifie tout document ou dossier nécessaire pour déterminer si je satisfais à la « norme acceptable » pour obtenir l'agrément.

Par la présente, je dégage de toute responsabilité les représentants du Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif, ainsi que toute personne et tout organisme qui fournit des renseignements au Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif en agissant de bonne foi, dans le but de déterminer mes compétences et mon caractère.

Je suis conscient que toute déclaration fautive ou trompeuse donnée délibérément sera considérée comme étant une grave infraction et sera traitée comme telle.

Nom du demandeur (Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou dactylographier)

Signature du demandeur

Date

X QUALITÉS PROFESSIONNELLES DU SUPERVISEUR

Superviseur qualifié

Vous avez été identifié comme superviseur d'une personne qui demande la désignation au titre de conseiller canadien en matière de jeu compulsif. Les superviseurs qualifiés doivent satisfaire aux critères suivants :

- a) Avoir un rôle de superviseurs auprès du demandeur
- b) Être en mesure d'attester du niveau de connaissances et de compétences de la personne qui applique.
- c) Être en mesure de noter le degré d'habiletés et de compétences

et

- d) Au besoin, à la demande du Bureau, fournir des informations supplémentaires

Votre superviseur doit remplir les formulaires suivants et les envoyer directement au Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif.

Page 14	Vérification des heures du demandeur qui sont propres au counseling et au jeu compulsif.
Page 15	Admissibilité du demandeur – veuillez joindre une copie de votre diplôme, license ou certificat.
Pages 17, 18 et 19	Notes d'évaluation sur les normes d'agrément.
Page 33	Avant que le demandeur remette la description de tâches, elle doit être signée par le superviseur.

Si vous croyez que vous n'avez pas accès à un superviseur ayant ces qualités professionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau.

Le demandeur a signé un formulaire de consentement à la divulgation de renseignements pour les employeurs actuels ou toute personne qui pourrait avoir des renseignements au sujet de ses compétences et de son comportement moral. Si d'autres vérifications sont nécessaires, une copie du formulaire de consentement vous sera envoyée.

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

XI FORMULAIRE D'ÉVALUATION PAR LE SUPERVISEUR

À ma connaissance, le candidat satisfait aux exigences suivantes :

- A. Aucun antécédent ou indice de trouble de toxicomanie par rapport au jeu compulsif, aux drogues ou à l'alcool pendant les deux (2) ans, au moins, qui ont précédé la date de la demande.
- B. Un minimum de 3500 heures* de counseling au moment de la demande :
- 1500 heures de contact direct avec le client, sous supervision;
 - 2000 heures de travail à des fins thérapeutiques dans le domaine des services sociaux qui comprend la santé mentale ou la toxicomanie, comprenant sans s'y limiter, la gestion de cas, le maintien des dossiers, les séances d'éducation et les loisirs thérapeutiques.

*comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

- C. Un minimum de 800 heures* supervisées et évaluées à conseiller des joueurs compulsifs et leur partenaire :
- 500 heures doivent être des services directs
 - 300 heures peuvent être des services indirects

* comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

À ma connaissance, le candidat satisfait aux exigences ci-dessus :

Signature du superviseur

Date : _____

VEUILLEZ NOTER : Pour les fins de clarification, le terme « jeu compulsif » comprend le jeu compulsif, pathologique, excessif et déséquilibré.

Formulaire d'évaluation par le superviseur
CONFIDENTIEL

Nom du demandeur

Par la présente, j'atteste que j'ai eu l'occasion d'observer le travail de la personne susnommée et que j'en ai pris bonne connaissance au cours de la période de _____ à _____.
Mois/an Mois/an

Description du programme en milieu de travail :

Selon mon jugement, l'admissibilité et l'expérience professionnelle de ce demandeur sont _____ ou ne sont pas conformes aux normes d'agrément établies par le Conseil d'agrément.

Les renseignements que je donne sont basés sur mon meilleur jugement des capacités de la personne susnommée d'être agréée au titre de conseiller en matière de jeu compulsif.

Nom et adresse du superviseur _____

Tél. : _____

*Plus haut niveau d'éducation/diplôme atteint _____

Licence/certificat professionnel _____

Signature du superviseur _____ Date _____

*Veuillez joindre une copie de votre diplôme, licence ou certificat.

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION PAR LE SUPERVISEUR

L'échelle de **10 points** utilisée sur le formulaire d'évaluation peut vous sembler quelque peu suggestive alors que vous essayez de donner une note au conseiller. Nous espérons que les lignes directrices suivantes vous aideront.

Une note de **9 ou 10** signifie que le conseiller est nettement au-dessus de ce qui est satisfaisant, et qu'il démontre une maîtrise suffisante des capacités requises. Pour être réaliste, peu d'entre nous fonctionnons selon une note de 10, bien que ce soit certainement une possibilité.

Une note de **7 ou 8** signifie que le conseiller est généralement compétent par rapport aux critères demandés. En fait, le conseiller qui obtient une note de 8 nécessite moins de supervision que la plupart des nouveaux praticiens, en ce qui a trait au critère évalué.

Une note de **6** signifie simplement que le conseiller fonctionne à un niveau satisfaisant en ce qui a trait à ce critère. Cette note indique que, bien que le rendement soit satisfaisant, plus de développement, de croissance et d'amélioration sont désirés. C'est souvent le cas pour la plupart d'entre nous. Une autre façon de percevoir la note 6 est que ce conseiller ne nécessite qu'une supervision moyenne ou normale.

Une note de **5 ou moins** indique que le conseiller fonctionne à un niveau qui nécessite une amélioration importante en ce qui a trait à ce critère.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION PAR LE SUPERVISEUR

	<u>INACCEPTABLE</u>	<u>ACCEPTABLE</u>	<u>SANS NOTE</u>
1. COMMUNICATION			
A Orale.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Écrite.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
2. CONNAISSANCE DE LA TOXICOMANIE			
A. Physiologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Pharmacologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Psychologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
3. ÉVALUATION DU CLIENT			
A. Connaissance de :			
Croissance et développement humain.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Dynamiques et interaction de la famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes qui indiquent un envoi en consultation pour soins médicaux, psychologiques ou une autre évaluation.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Aptitudes à l'analyse :			
Évaluer la sévérité du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Méthodologie des antécédents de cas.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Reconnaître les modes de traitement convenables.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Évaluation des progrès du client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Établissement des buts, envoi vers un autre professionnel, résolution de problèmes.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
4. PLANIFICATION			
A. Plan de traitement individuel.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Faire participer le client dans la planification.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Renseigner le client de ses droits juridiques.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
5. RENSEIGNEMENTS ET ENVOIS EN CONSULTATION			
A. Capacités d'approche :			
Motiver les clients pour le traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Mobiliser les ressources communautaires.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. CONNAISSANCE DES RESSOURCES :			
Exigences d'admissibilité.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Philosophies de traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. APTITUDES À L'ENVOI EN CONSULTATION :			
Communiquer avec d'autres professionnels et leur léguer du travail.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Sélectionner l'envoi en consultation qui convient le mieux.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____

G. Indices d'un intérêt véritable pour aider les personnes

**Aux prises avec des problèmes de jeu compulsif et un
Dévouement pour les aider à s'aider eux-mêmes le plus**

plus possible. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 _____

**H. La volonté d'évaluer ses propres forces, limites
préjugés et efficacités personnels et professionnels.**

**La capacité et la volonté de reconnaître
lorsqu'il est dans le meilleur intérêt
du client de l'envoyer en consultation
vers une autre personne ou un autre programme.**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 _____

**I. La volonté d'être personnellement responsable
de sa croissance professionnelle continue par le biais
d'une éducation ou d'une formation plus approfondie.**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 _____

**J. Un engagement total envers la prestation de
soins de la plus haute qualité par le biais d'efforts personnels
et de l'utilisation de tout autre
professionnel ou service de la santé qui pourrait aider
le client dans son programme de rétablissement.**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 _____

Selon mon jugement, l'admissibilité et l'expérience professionnelle de ce demandeur sont ou ne sont pas conformes aux normes d'agrément établies par le Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif.

Notez bien : Veuillez retourner ces
formulaire directement au :

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

Notez bien : Si vous êtes incapable de noter
une catégorie quelconque, veuillez fournir une explication
au verso du formulaire d'évaluation.

XII FORMULAIRE D'ÉVALUATION PAR UN COLLÈGUE

À ma connaissance, le candidat satisfait aux exigences suivantes :

- A. Aucun antécédent ou indice de trouble de toxicomanie par rapport au jeu compulsif, aux drogues ou à l'alcool au cours des deux dernières années qui ont précédé la date de la demande.
- B. Un minimum de 3500 heures* au moment de la demande :
- 1000 heures de contact direct avec le client, sous supervision;
 - 2000 heures de travail à des fins thérapeutiques dans le domaine des services sociaux, qui comprend la santé mentale ou la toxicomanie, comprenant, sans s'y limiter, la gestion de cas, le maintien des dossiers, les séances d'éducation et les loisirs thérapeutiques.
- *comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée
- C. Un minimum de 800 heures* supervisées et évaluées à conseiller des joueurs compulsifs et leur partenaire :
- 500 heures doivent être des services directs
 - 300 heures peuvent être des services indirects
- *comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

À ma connaissance, le candidat satisfait aux exigences ci-dessus :

Signature du collègue

Date : _____

VEUILLEZ NOTER : Pour les fins de clarification, le terme « jeu compulsif » comprend le jeu compulsif, pathologique, excessif et déséquilibré.

Formulaire d'évaluation par un collègue
CONFIDENTIEL

Nom du demandeur

Par la présente, j'atteste que j'ai eu l'occasion d'observer le travail de la personne susnommée et que j'en ai pris bonne connaissance au cours de la période de _____ à _____.
Mois/an Mois/an

Description du programme en milieu de travail :

Selon mon jugement, l'admissibilité et l'expérience professionnelle de ce demandeur sont _____ ou ne sont pas _____ conformes aux normes d'agrément établies par le Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif.

Les renseignements que je donne sont basés sur mon meilleur jugement des capacités de la personne susnommée d'être agréée au titre de conseiller en matière de jeu compulsif.

Nom et adresse du collègue

Tél. : _____

*Plus haut niveau d'éducation/diplôme atteint _____

Licence/certificat professionnel _____

Signature du superviseur _____ Date _____

*Veuillez joindre une copie de votre diplôme, licence ou certificat.

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION PAR UN COLLÈGUE

L'échelle de **10 points** utilisée sur le formulaire d'évaluation peut vous sembler quelque peu suggestive alors que vous essayez de donner une note au conseiller. Nous espérons que les lignes directrices suivantes vous aideront.

Une note de **9 ou 10** signifie que le conseiller est nettement au-dessus de ce qui est satisfaisant, et qu'il démontre une maîtrise suffisante des capacités requises. Pour être réaliste, peu d'entre nous fonctionnons selon une note de 10, bien que ce soit certainement une possibilité.

Une note de **7 ou 8** signifie que le conseiller est généralement compétent par rapport aux critères demandés. En fait, le conseiller qui obtient une note de 8 nécessite moins de supervision que la plupart des nouveaux praticiens, en ce qui a trait au critère évalué.

Une note de **6** signifie simplement que le conseiller fonctionne à un niveau satisfaisant en ce qui a trait à ce critère. Cette note indique que, bien que le rendement soit satisfaisant, plus de développement, de croissance et d'amélioration sont désirés. C'est souvent le cas pour la plupart d'entre nous. Une autre façon de percevoir la note 6 est que ce conseiller ne nécessite qu'une supervision moyenne ou normale.

Une note de **5 ou moins** indique que le conseiller fonctionne à un niveau qui nécessite une amélioration importante en ce qui a trait à ce critère.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION PAR UN COLLÈGUE

	<u>INACCEPTABLE</u>	<u>ACCEPTABLE</u>	<u>SANS NOTE</u>
1. COMMUNICATION			
A Orale.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Écrite.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
2. CONNAISSANCE DE LA TOXICOMANIE			
A. Physiologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Pharmacologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Psychologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
3. ÉVALUATION DU CLIENT			
A. Connaissance de :			
Croissance et développement humain.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Dynamiques et interaction de la famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes qui indiquent un envoi en consultation pour soins médicaux, psychologiques ou une autre évaluation.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Aptitudes à l'analyse :			
Évaluer la sévérité du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Méthodologie des antécédents de cas.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Reconnaître les modes de traitement convenables.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Évaluation des progrès du client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Établissement des buts, envoi vers d'autres professionnels, résolution de problèmes.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
4. PLANIFICATION			
A. Plan de traitement individuel.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Faire participer le client dans la planification.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Renseigner le client de ses droits juridiques.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
5. RENSEIGNEMENTS ET ENVOIS EN CONSULTATION			
A. Capacités d'approche :			
Motiver les clients pour le traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Mobiliser les ressources communautaires.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. CONNAISSANCE DES RESSOURCES :			
Exigences d'admissibilité.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Philosophies de traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. APTITUDES À L'ENVOI EN CONSULTATION :			
Communiquer avec d'autres professionnels et leur léguer du travail.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Sélectionner l'envoi en consultation qui convient le mieux	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Interpréter au client le besoin d'un envoi en consultation.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Aider les personnes et les familles à composer avec des problèmes liés au jeu compulsif et offrir d'autres services spéciaux requis.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____

DOMAINE DE CONNAISSANCES, D'APTITUDES OU DE COMPÉTENCES	INACCEPTABLE	ACCEPTABLE	SANS NOTE
6. COUNSELING ET TRAITEMENT			
A. Établir une relation thérapeutique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Techniques de counseling :			
Pour éduquer.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Évoquer des sentiments.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Faciliter la compréhension de soi	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Motiver le client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
D. Systèmes de soutien, trouver et développer des renseignements, de la documentation et des ressources de base.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
D. Counseling individuel et de groupe			
Techniques, y compris le travail auprès du conjoint et de la famille	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
E. Coordonner le continuum de traitement du client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
F. Comprendre la philosophie des programmes à douze étapes.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
7. DOMAINE DES NORMES DE DÉONTOLOGIE			
A. La mobilisation des interventions vers l'atteinte des objectifs de rétablissement du client et de sa famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Respect du caractère confidentiel de tous les dossiers, de toute documentation et de toute communication au sujet des clients.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Respect pour le client en maintenant une relation objective, non possessive et professionnelle en tout temps.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
D. Aucune discrimination entre les clients ou professionnels basée sur la race, la couleur, les croyances, l'âge ou l'orientation sexuelle.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
E. Respect des droits et des points de vue des autres travailleurs dans le domaine de la toxicomanie et des autres professions.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
F. Respect des politiques institutionnelles et coopération avec les fonctions administratives. Initiative envers l'amélioration des politiques institutionnelles et des fonctions administratives.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____

DOMAINE DE CONNAISSANCES, D'APTITUDES OU DE
COMPÉTENCES

INACCEPTABLE

ACCEPTABLE

SANS NOTE

G. Indices d'un intérêt véritable pour aider

**les personnes aux prises avec des problèmes de jeu
compulsif**

**et un dévouement pour les aider à s'aider eux-mêmes
le plus possible.**

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10

H. La volonté d'évaluer ses propres forces, limites

Préjugés et efficacités personnels et professionnels.

La capacité et la volonté de reconnaître

lorsqu'il est dans le meilleur intérêt

du client de l'envoyer en consultation

vers une autre personne ou un autre programme.

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10

I. La volonté d'être personnellement responsable

de sa croissance professionnelle continue par le biais

d'une éducation ou d'une formation plus approfondie.

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10

J. Un engagement total envers la prestation de

soins de la plus haute qualité par le biais d'efforts personnels

et de l'utilisation de tout autre

professionnel ou service de la santé qui pourrait aider

le client dans son programme de rétablissement.

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10

Selon mon jugement, l'admissibilité et l'expérience professionnelle de ce demandeur sont ou ne sont pas conformes aux normes d'agrément établies par le Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif .

Notez bien : Veuillez retourner ces

formulaire directement au :

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif

11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6

1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465

Télécopieur : (519) 739-0315

Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

Notez bien : Si vous êtes incapable de noter une catégorie quelconque, veuillez fournir une explication au verso du formulaire d'évaluation.

XIII FORMULAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

À ma connaissance, je satisfais aux exigences suivantes :

A. Je n'ai aucun antécédent ou indice de trouble de toxicomanie par rapport au jeu compulsif, aux drogues ou à l'alcool au cours des deux dernières années qui ont précédé la date de ma demande.

B. J'ai un minimum de 3500 heures* au moment de ma demande :

- 1500 heures de contact direct avec le client, sous supervision;
- 2000 heures de travail à des fins thérapeutiques dans le domaine des services sociaux, qui comprend la santé mentale ou la toxicomanie, comprenant, sans s'y limiter, la gestion de cas, le maintien des dossiers, les séances d'éducation et les loisirs thérapeutiques.

*comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

C. J'ai un minimum de 800 heures* supervisées et évaluées à conseiller des joueurs compulsifs et leur partenaire :

- 500 heures doivent être des services directs
- 300 heures peuvent être des services indirects

*comprend l'expérience rémunérée et non rémunérée

À ma connaissance, je satisfais aux exigences ci-dessus :

Signature du demandeur

Date : _____

VEUILLEZ NOTER : Pour les fins de clarification, le terme « *jeu compulsif* » comprend le jeu compulsif, pathologique, excessif et déséquilibré.

Formulaire d'auto-évaluation

CONFIDENTIEL

Nom du demandeur _____ =

Par la présente, j'atteste que de _____ à _____ j'ai travaillé en tant que
Mois/année Mois/année
conseiller en matière de jeu compulsif.

Description du programme en milieu de travail :

Je crois que mes capacités devraient me permettre de devenir agréé au titre de conseiller en matière de jeu compulsif.

Nom et adresse du demandeur _____

Tél. : _____

*Plus haut niveau d'éducation/diplôme atteint _____

Licence/certificat professionnel _____

Signature du demandeur _____

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgeb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTO-ÉVALUATION

L'échelle de **10 points** utilisée sur le formulaire d'évaluation peut vous sembler quelque peu suggestive alors que vous essayez de vous donner une note. Nous espérons que les lignes directrices suivantes vous aideront.

Une note de **9 ou 10** signifie vous êtes nettement au-dessus de ce qui est satisfaisant et que vous démontrez une maîtrise suffisante des capacités requises. Pour être réaliste, peu d'entre nous fonctionnons selon une note de 10, bien que ce soit certainement une possibilité.

Une note de **7 ou 8** signifie vous êtes généralement compétent par rapport aux critères demandés. En fait, le conseiller qui obtient une note de 8 nécessite moins de supervision que la plupart des nouveaux praticiens, en ce qui a trait au critère évalué.

Une note de **6** signifie simplement que vous fonctionnez à un niveau satisfaisant en ce qui a trait à ce critère. Cette note indique que, bien que le rendement soit satisfaisant, plus de développement, de croissance et d'amélioration sont désirés. C'est souvent le cas pour la plupart d'entre nous. Une autre façon de percevoir la note 6 est que vous ne nécessitez qu'une supervision moyenne ou normale.

Une note de **5 ou moins** indique que vous fonctionnez à un niveau qui nécessite une amélioration importante en ce qui a trait à ce critère.

FORMULAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

	<u>INACCEPTABLE</u>	<u>ACCEPTABLE</u>	<u>SANS NOTE</u>
1. COMMUNICATION			
A Orale.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Écrite.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
2. CONNAISSANCE DE LA TOXICOMANIE			
A. Physiologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Pharmacologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Psychologique.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
3. ÉVALUATION DU CLIENT			
A. Connaissance de :			
Croissance et développement humain.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Dynamiques et interaction de la famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Signes et symptômes qui indiquent un envoi en médicaux, psychologiques ou une autre évaluation.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Aptitudes à l'analyse :			
Évaluer la sévérité du jeu compulsif.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Méthodologie des antécédents de cas.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Reconnaître les modes de traitement convenables.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Évaluation des progrès du client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Établissement des buts, envoi vers un autre professionnel, résolution de problèmes.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
4. PLANIFICATION			
A. Plan de traitement individuel.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Faire participer le client dans la planification.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Renseigner le client de ses droits juridiques.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
5. RENSEIGNEMENTS ET ENVOIS EN CONSULTATION			
A. Capacités d'approche :			
Motiver les clients pour le traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Mobiliser les ressources communautaires.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. CONNAISSANCE DES RESSOURCES :			
Exigences d'admissibilité.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Philosophies de traitement.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. APTITUDES À L'ENVOI EN CONSULTATION :			
Communiquer avec d'autres professionnels et leur léguer du travail.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Sélectionner l'envoi en consultation qui convient le mieux	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Interpréter au client le besoin d'un envoi en consultation...	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Aider les personnes et les familles à composer avec d'autres services spéciaux requis.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____

<u>DOMAINE DE CONNAISSANCES, D'APTITUDES OU DE COMPÉTENCES</u>	<u>INACCEPTABLE</u>	<u>ACCEPTABLE</u>	<u>SANS NOTE</u>
6. COUNSELING ET TRAITEMENT			
A. Établir une relation thérapeutique	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Techniques de counseling :			
Pour éduquer.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Évoquer des sentiments.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Faciliter la compréhension de soi	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
Motiver le client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
E. Systèmes de soutien, trouver et développer des renseignements, de la documentation et des ressources de base.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
D. Counseling individuel et de groupe.			
Techniques, y compris le travail auprès du conjoint et de la famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
E. Coordonner le continuum de traitement du client.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
F. Comprendre la philosophie des programmes à douze étapes.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
7. DOMAINE DES NORMES DE DÉONTOLOGIE			
A. La mobilisation des interventions vers l'atteinte des objectifs de rétablissement du client et de sa famille.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
B. Respect du caractère confidentiel de tous les dossiers, de toute documentation et de toute communication au sujet des clients.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
C. Respect pour le client en maintenant une relation objective, non possessive et professionnelle en tout temps.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
D. Aucune discrimination entre les clients ou professionnels basée sur la race, la couleur, les croyances, l'âge ou l'orientation sexuelle.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
E. Respect des droits et des points de vue des autres travailleurs dans le domaine de la toxicomanie et des autres professions.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____
F. Respect des politiques institutionnelles et coopération avec les fonctions administratives. Initiative envers l'amélioration des politiques institutionnelles et des fonctions administratives.	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10	_____

<p>G. Indices d'un intérêt véritable pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de jeu compulsif et un dévouement pour les aider à s'aider eux-mêmes le plus possible.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>6 7 8 9 10</p>	<p>_____</p>
<p>H. La volonté d'évaluer ses propres forces, limites Préjugés et efficacités personnels et professionnels. La capacité et la volonté de reconnaître lorsqu'il est dans le meilleur intérêt du client de l'envoyer en consultation vers une autre personne ou un autre programme.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>6 7 8 9 10</p>	<p>_____</p>
<p>I. La volonté d'être personnellement responsable de sa croissance professionnelle continue par le biais d'une éducation ou d'une formation plus approfondie.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>6 7 8 9 10</p>	<p>_____</p>
<p>J. Un engagement total envers la prestation de soins de la plus haute qualité par le biais d'efforts personnels et de l'utilisation de tout autre professionnel ou service de la santé qui pourrait aider le client dans son programme de rétablissement.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>6 7 8 9 10</p>	<p>_____</p>

Notez bien : Veuillez retourner ces
formulaire directement au :

Conseil canadien d'agrément en matière de jeu compulsif
11500 Tecumseh RdE., P.O. Box 22009, Windsor, ON N8N 5G6
1 (877) 421-1181 ou (519) 739-2465
Télécopieur : (519) 739-0315
Courriel : info@cpgcb.ca Site Internet : www.cpgcb.ca

Notez bien : Si vous êtes incapable de noter
une catégorie quelconque, veuillez fournir une explication
au verso du formulaire d'évaluation.

XIV ÉDUCATION APPROUVÉE PROPRE AU JEU

COMPULSIF

Veillez dresser la liste des séances d'éducation approuvées dans le domaine du **jeu compulsif** obtenues au cours des dernières six années qui précèdent immédiatement la date de la demande (au moins 100 heures d'éducation approuvée).

Fournir une liste pour chaque séance d'éducation et une vérification de l'assiduité, y compris le titre de la séance, la date et le nombre d'heures.

OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CRÉDITS ÉDUCATIFS

CRITÈRES DE THÈSE :

Si la personne a effectué la conception, les recherches et la présentation de la thèse, elle peut avoir droit à 20 pour 100 du total des heures d'éducation. Il incomberait au candidat de remettre un sommaire de la thèse et une preuve d'achèvement/de diplôme de l'établissement parrain.

COURS PAR INTERNET/CORRESPONDANCE :

La personne devra fournir une description du cours en indiquant le nombre d'heures requis pour réussir le cours, le genre d'évaluation, la note finale et un bref rapport sur la valeur de cet apprentissage particulier. Dans ce cas, le candidat aura droit à 1 heure d'éducation par heure approuvée sur Internet, jusqu'à un maximum de 15 pour 100 du total de ses heures d'éducation.

CONCEPTION DU COURS/DE L'ATELIER :

Le candidat remettra une description de l'atelier et un rapport indiquant le nombre d'heures consacrées à la recherche et aux tâches de conception. Dans ce cas, le demandeur aura droit à un maximum de 5 pour 100 du nombre total de ses heures d'éducation en vue de l'obtention de l'agrément.

ANIMATION DE COURS/D'ATELIER

Le candidat remettra une description de l'exposé et inclura au moins 5 évaluations remplies/signées de la part des participants à cette séance. Dans ce cas, le demandeur aura droit à un maximum de 5 pour 100 du nombre total de ses heures d'éducation.

Signature du demandeur

Date

XV EXPÉRIENCE SUPERVISÉE

NOM : _____

Description d'expérience supervisée vérifiée (à titre d'employé rémunéré, de bénévole ou d'une combinaison des deux) en counseling individuel ou de groupe auprès de personnes qui ont des problèmes liés au jeu compulsif, ainsi qu'auprès de leur famille (total de 800 heures - 500 heures de services directs, 300 heures de services indirects). **Cette description doit comprendre le titre du poste, la durée totale dans ces fonctions, le nombre total d'heures et l'échéance dans laquelle ces heures ont été effectuées. Une description de tâche, signée par votre superviseur, doit également être remise.**

Signature du demandeur

Date

XVI EXIGENCES POUR LE RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT

Partie I Nombre d'heures approuvées requis

Le conseiller doit renouveler son agrément aux deux ans, après avoir accumulé 32 heures d'éducation vérifiée, propre au jeu compulsif.

- Dix-huit (18) heures propres au jeu compulsif parmi les heures ci-dessus peuvent être obtenues de conférences, d'ateliers, de séminaires ou d'activités éducatives structurées.
- Les autres 14 heures devraient être en éducation connexe (p. ex., alcoolisme, counseling de courte durée). Toutes les heures doivent être validées et présentées.
- Le conseiller doit joindre une preuve de présence à ces séances d'éducation à sa demande de renouvellement de l'agrément.

Partie II Date limite pour la demande de renouvellement de l'agrément

Le candidat doit présenter toute documentation de renouvellement de l'agrément aux deux (2) ans.

Part III Frais du renouvellement de l'agrément

Le candidat doit joindre à sa demande le paiement des frais non remboursables du renouvellement de l'agrément, au montant de 200 \$.

